

Vastenactie (Action de Carême Néerlandais)

Protocole pour la proposition des projets internationaux

Comme organisation ou fondation internationale, il est possible de soumettre une proposition de projet à Vastenactie. Ci-dessous, vous trouverez les **lignes directrices** pour les propositions de projets. Nous vous conseillons de lire attentivement les lignes directrices avant de soumettre une proposition de projet.

1. Il est possible de soumettre des proposition de projets au cours de l'année. Le comité du projets examine les propositions quatre fois par an.
2. Vastenactie soutient plus de 60 projets chaque année avec une contribution qui varie généralement entre 1 000 et 35 000 euros. Des contributions plus élevées sont possibles dans des cas particuliers, avec un maximum de 50 000 € par projet. Les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles à un financement.
3. La proposition de projet a à voir avec le thème la réduction de la pauvreté socio-économique. Vastenactie hésite à financer des travaux de construction. Nous préférons investir dans les personnes et augmenter leur capacité.
4. Il doit y avoir un lien visible avec l'église catholique dans le pays. Cela peut être démontré via une lettre de recommandation de l'évêque local. S'il s'agit d'un problème, veuillez nous contacter par e-mail.
5. Votre organisation doit avoir sa propre identité juridique et sa propre responsabilité juridique ou l'organisation est un organisme officiel de l'église (diocèse, paroisse, ordre ou congrégation).
6. Les activités du projet bénéficient à la communauté et n'incluent pas de soutien individuel. Le projet n'inclut pas non plus le soutien institutionnel, soutien à des conférences, voyages d'étude, recherche scientifique, ou des activités de collecte de fonds.
7. Le projet vise à l'indépendance de l'organisation. La conception du projet est durable et la mise en œuvre du projet est réalisable. Il existe une stratégie de sortie claire pour prévenir la dépendance. Le renforcement des capacités de l'organisation est également important.
8. Nous soutenons les partenaires du projet ne dépassant pas trois années consécutives. Les projets sont approuvés pour un an et doivent être soumis à nouveau chaque année s'ils souhaitent poursuivre le projet.
9. Le projet s'inscrit dans le contexte local et régional. En outre, il vise à la réalisation de l'égalité des sexes.